

LE CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados est une association créée à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'Architecture de 1977.

Investi d'une mission de service public, le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Le CAUE du Calvados n'exerce aucune maîtrise d'œuvre. Il intervient gratuitement en amont des projets.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION



Le CAUE du Calvados met à disposition du public un fonds documentaire spécialisé dans les domaines de l'architecture, de la construction, du paysage et de l'urbanisme.

Destinés aux particuliers, les ouvrages du centre de ressources, sont consultables sur place ou empruntables.

Consultez la liste de nos ouvrages sur le site caue-docouest.com



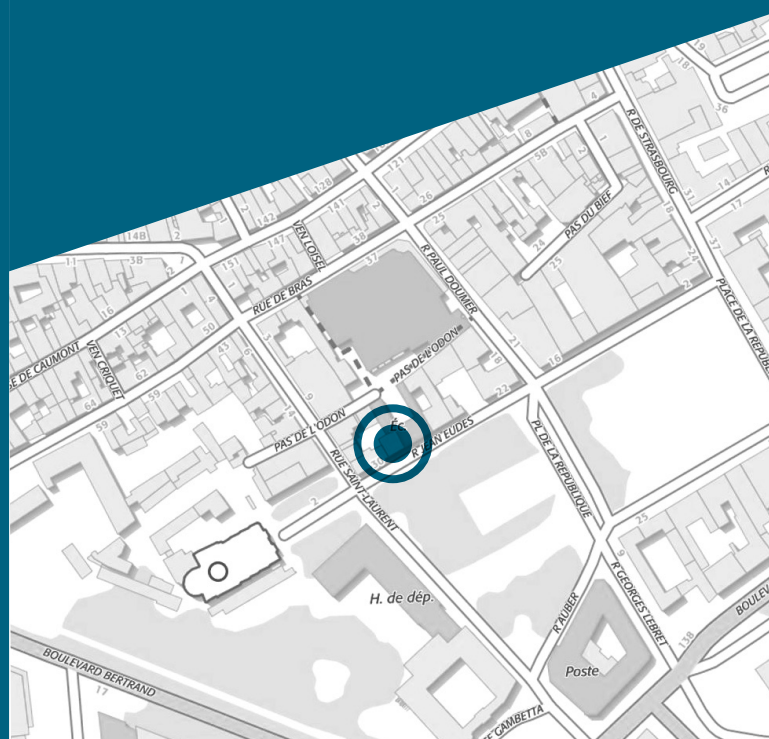
Le CAUE vous propose de découvrir plus amplement le patrimoine architectural, la diversité des paysages ou l'aménagement des villes et villages du Calvados à travers **des itinéraires découvertes et des balades libres**.

Consultez les itinéraires et balades sur le site c-archisimple.fr

Vous pouvez participer à l'évolution de ce site en nous proposant vos découvertes sur le terrain !

Vous souhaitez créer, agrandir, transformer, restaurer une habitation, un espace professionnel, un hébergement ...

**PRENEZ RENDEZ-VOUS
GRATUITEMENT
AVEC UN
ARCHITECTE CONSEIL**



28 rue Jean Eudes, 14000 CAEN
02 31 15 59 60
contact@caue14.fr
www.caue14.fr



**UN PROJET DE
CONSTRUCTION ?**

**RENCONTREZ
GRATUITEMENT
UN ARCHITECTE
CONSEIL**



**14 Calvados
c.a.u.e**
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

UN SERVICE GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Vous voulez acquérir, construire, agrandir ou rénover un bâtiment et vous vous posez des questions.

Pour vous aider dans votre projet, les architectes conseils du CAUE du Calvados vous reçoivent gratuitement dans nos lieux de permanences ou au CAUE à Caen.

Ils interviennent à votre demande, le plus en amont possible, c'est-à-dire tant que le projet est encore modifiable.

L'architecte conseil vous :

- aide dans le choix d'un terrain et l'achat d'un bien,
- aide sur l'orientation et l'insertion de votre projet (bâtiment, maison, extension...) sur le terrain (orientation, vis-à-vis, réglementation...),
- informe sur les étapes du projet (choix du maître d'œuvre, consultation des entreprises, réglementations thermiques 2020, ...),
- guide dans les démarches administratives : règlement d'urbanisme, permis de construire, assainissement...,
- donne des conseils sur les méthodes de restauration : matériaux, techniques, humidité et santé dans l'habitat...,
- accompagne dans la réflexion d'aménagement de l'habitation : modification d'ouverture, agrandissement...

Il s'assure également de la bonne harmonie de votre projet avec le paysage environnant et vous sensibilise à la qualité architecturale.

NOS ARCHITECTES CONSEILS ET LEURS PERMANENCES



PRENDRE UN RENDEZ-VOUS ET LE PRÉPARER

Pour obtenir un **rendez-vous gratuit** avec l'architecte conseil de votre secteur, dans l'une des permanences, contactez le CAUE du Calvados par téléphone au **02 31 15 59 60** ou par mail **contact@caue14.fr**.

Pour faciliter les échanges avec l'architecte conseil, il est souhaitable de **vous munir des éléments suivants** :

- extrait du cadastre ou plan de géomètre du terrain,
- extrait du règlement du plan local d'urbanisme (PLU) quand il existe (disponible en mairie),
- règlement de lotissement,
- photos permettant de visualiser le terrain et le site environnant (bâtiments et végétations) ou photos du bâtiment existant,
- plans et/ou croquis du projet,
- esquisses sommaires et tout autre document pouvant préciser votre souhait concernant le projet.